

munes se réuniront à deux heures, et je crois qu'à trois heures et demie, nous saurons si la prorogation aura lieu avant six heures ou après dîner.

Son Honneur le Président quitte son fauteuil à une heure.

Le Sénat reprend sa séance à trois heures et demie.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, j'ai le ferme espoir que Son Excellence va nous appeler avant cinq heures. Je propose que le Sénat s'ajourne à loisir, pour que nous puissions répondre à l'appel, si notre présence est requise à quatre heures et demie.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES SUBSIDES (NUMERO 3)

L'honorable M. Dandurand dépose le bill 359 intitulé: Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public durant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1929.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la deuxième lecture du projet de loi.

Il dit: Honorables messieurs, l'arrivée de ce bill des subsides marque l'étape finale de la législation de la présente session. Il contient les crédits principaux pour l'exercice 1928-29. Nous les connaissons, car nous en avons déjà voté une partie pour les mois d'avril et mai. Ils sont énoncés dans la cédule A. La cédule B, que nous avons sous les yeux, énumère des prévisions au montant de \$47,156,644.50 pour dépenses à effectuer par le réseau des chemins de fer de l'Etat et pour la marine marchande qui appartient à la même administration. Les crédits supplémentaires se trouvent à la cédule C, et représentent des dépenses se chiffrant à \$10,468,611.91; des copies en ont été distribuées à tous les membres du Sénat. Je n'ai pas besoin de donner les détails se rapportant aux crédits supplémentaires; je crois qu'ils n'ont soulevé aucune critique et nous avons parfaitement raison de croire qu'ils représentent des dépenses légitimes. Le fait est qu'avant d'être présentés au Parlement ces crédits ont été l'objet du plus minutieux examen, et je puis vous dire franchement que beaucoup d'articles que les différents chefs de ministères auraient voulu y inclure ont été éliminés. Les membres du Gouvernement ont prêté l'oreille aux conseils qu'on lui a donnés de pratiquer l'économie et le retranchement dans les dépenses. Le Gouvernement désire tout

autant que ceux qui lui donnent ce conseil suivre cette politique d'économie, mais naturellement, il se trouve dans une position différente, car il doit s'occuper de cas concrets et quand il entend des demandes venant de toutes les parties du pays, il se rend compte que tout en favorisant l'économie, il doit la laisser pratiquer surtout par son voisin.

La cédule D mentionne des prévisions qu'il est difficile de préciser. Elle autorise l'avance de \$1,000,000 pour service de pensions, plus un petit montant de \$200 affecté à un cas particulier. Le total mentionné est probablement le maximum. Dans tous les cas, ces prévisions budgétaires font suite au vœu qu'a exprimé le Parlement de prélever les crédits que pourrait requérir cet article.

L'honorable W.-B. ROSS: Honorables messieurs, mes remarques au sujet de ce bill seront brèves. Il marque en effet la fin de cette session au cours de laquelle le Sénat peut se targuer d'avoir accompli un travail très utile, au milieu de la meilleure entente possible et à la satisfaction du pays.

Mon intention n'est pas de discuter les détails du bill des subsides, mais je tiens à exprimer ma satisfaction de ce que l'on en a retranché l'article 519 qui, à une certaine date, a failli être l'objet d'un débat acerbe dans cette Chambre. Je ne voudrais pas que dans le pays, on soit sous l'impression que ce projet de loi n'a pas occupé l'attention sérieuse des membres de cette Chambre. Bien que le bill des subsides n'ait pas donné lieu à un débat en règle et à des résolutions formelles, il n'en a pas moins été le sujet — et il est convenable qu'il en soit ainsi — des réflexions minutieuses des honorables membres de cette Chambre. Après ces remarques, je consens volontiers à ce que le bill qui nous est soumis soit immédiatement adopté.

Toutefois, je me permettrai de faire une autre observation qui me semble bien appropriée. J'espère que dans une session ou deux, on accordera au Sénat la facilité de procéder à l'étude des bills de subsides d'une manière différente de la façon dont on a procédé jusqu'à ce jour. Quand le bill des crédits nous arrive, il forme un tout complet. Les inconvénients de ce procédé sont palliés quelque peu par l'étude personnelle qu'en font les membres de cette Chambre, ainsi que je viens de le dire. Dans une autre partie du monde, on a adopté une manière d'agir que nous n'avons pas encore établie ici, et qui consiste à le renvoyer à la Chambre des Communes avec prière d'en examiner de nouveau certains articles. La constitution de l'Australie défend au Sénat de modifier un bill de subsides, mais tout en respectant cette défense, le Sénat peut renvoyer le bill à la Chambre